

Pages Missing

LES CLOCHES DE SAINT-BONIFACE

REVUE ECCLÉSIASTIQUE ET HISTORIQUE

COMPRENANT SEIZE PAGES, PUBLIÉE LE 1ER ET LE 15 DE CHAQUE MOIS.

Abonnement : Canada, \$1.00 par an. Etats-Unis, \$1.25. Etranger, 7 francs

SOMMAIRE :—Le nouveau programme scolaire manitobain—Le congrès de Willow-Bunch, Sask.—Ordination de M. l'abbé Arthur Béliveau—Les prêtres-soldats—Un départ bien regretté—Nominations ecclésiastiques—Le nouveau code de droit canonique—Les effets de la prohibition au Manitoba—Les fêtes de La Broquerie—Pourquoi un journal catholique ?—Soixante-quinze ans de sacerdoce—Miroir et crucifix—A travers les épreuves—La bénédiction de l'école indienne de Cross Lake—Ding ! Dang ! Dong !—R. I. P.

VOL. XV

15 SEPTEMBRE 1916

No 18

LE NOUVEAU PROGRAMME SCOLAIRE MANITOBAIN

Chaque année le département de l'instruction publique de la province publie un programme des matières à étudier dans les écoles. Nous attendions avec une particulière anxiété le programme de l'année scolaire 1916 17. Le gouvernement allait-il rayer de ce programme la partie bilingue avec le même sans-gêne qu'il avait fait voter l'hiver dernier par une majorité docile l'abolition de la clause garantissant l'enseignement bilingue ? Le nouveau programme nous a apporté la réponse à cette question. Il ne contient aucune trace d'enseignement bilingue pour les huit premiers grades ou écoles élémentaires. C'est la mise en pratique d'une manière brutale du principe de l'abolition complète de l'enseignement bilingue votée à la dernière session de la Législature. Le règlement XVII de l'Ontario pourvoit à l'enseignement du français pendant une heure, ou plus sur autorisation spéciale de l'inspecteur en chef, dans les écoles où il était enseigné avant sa promulgation. Le programme manitobain est encore plus radical; il ne daigne pas même mentionner la langue des découvreurs et des pionniers de l'Ouest canadien pour la proscrire. C'est la mort sans phrase ou l'étranglement à la manière du bandit au coin d'un bois.

Pas n'est besoin de dire que la minorité a bondi sous l'outrage et qu'elle refuse absolument de passer sous les fourches caudines d'un pareil ukase. Elle n'entend pas qu'on fasse ainsi litière de son triple droit naturel, constitutionnel et moral, à la façon de l'Allemand se ruant sur la Belgique. Aussi l'Association d'Education, vers laquelle se sont tournés tous les cœurs à la nouvelle de cette

nouvelle infamie, a fait entendre une énergique protestation et donné le mot d'ordre qui servira de signe de ralliement au cours de la nouvelle lutte qui s'engage dans le champ clos de l'école. En voici le texte :

Le Département de l'Instruction Publique de cette province vient de décréter que désormais l'enseignement dans les écoles primaires et l'école normale ne se donnera que dans la langue anglaise et qu'il n'y aura plus d'instituteurs bilingues.

Il est évident que le but poursuivi par le gouvernement n'est pas seulement l'enseignement de l'anglais mais aussi l'étranglement du français sur les lèvres de nos instituteurs et de nos enfants.

Nous proclamons de nouveau les sentiments de notre attachement inaltérable à la langue française, et nous protestons contre ces nouvelles tyrannies qui constituent une proscription de notre langue et une violation de droits garantis par la constitution et les lois du pays.

Notre race a le droit de conserver l'héritage de gloires et de traditions que porte la langue de nos aïeux.

Dans le calme de l'esprit et la fermeté du cœur nous descendons dans l'arène où la survivance de notre race est l'enjeu. Nous lutterons pour notre existence nationale, armés de courage et de constance. Nous ne reculerons devant aucun sacrifice pour transmettre à nos descendants le doux parler de France, avec le noble idéal qu'il comporte.

Nous croyons que le seul fondement solide sur lequel puisse reposer la Confédération est le respect des droits des minorités. L'unité nationale ne saurait être édifiée sur l'écrasement des faibles au profit des plus forts.

Des mesures violentes, comme celles qui viennent d'être prises au Manitoba, ne peuvent que paralyser les énergies, comprimer les qualités distinctives de la minorité et nuire par là-même, au progrès de notre commune patrie.

Nous en appelons à tous les défenseurs de l'ordre et de la justice pour promouvoir l'harmonie qui doit régner au pays.

Comme le fait remarquer la résolution ci-dessus, l'enseignement dans les écoles primaires et l'école normale, conformément au nouveau programme, ne doit être donné qu'en anglais. Nous n'insisterons pas sur ce que renferme d'abusif et de faux à divers points de vue cet étrange décret. Cela saute aux yeux. Nous ajouterons seulement quelques renseignements sur les écoles normales. Jusqu'à l'hiver dernier le Manitoba avait quatre écoles normales bilingues : une française à Saint-Boniface, une polonaise à Winnipeg, une ruthène à Brandon et une allemande à Morden. Elles ont été abolies toutes

quatre. On a enlevé le crucifix de celle de Saint-Boniface et on en a fait une simple annexe de l'école normale de Winnipeg. A l'heure actuelle cinquante élèves, presque tous des jeunes filles, y suivent le cours d'automne donné exclusivement en anglais, sous la direction d'un principal protestant.

* * *

Le programme d'études a deux parties. La première couvre les huit premières classes ou classes élémentaires et la seconde les quatre dernières ou classes secondaires. Ces quatre classes constituent la *high school* proprement dite et conduisent à l'obtention des divers diplômes d'instituteurs et d'institutrices.

Par une étrange contradiction, pour ne pas dire par un raffinement de persécution, on retrouve dans ces classes tout le programme bilingue des années précédentes avec la différence cependant que le français et l'allemand, jusqu'ici obligatoires pour les diplômes bilingues, sont devenus facultatifs pour tous les élèves qui, aux examens, pourront remplacer, à leur gré, l'algèbre ou la géométrie par les matières françaises ou allemandes indiquées.

Le programme applique à toutes les écoles le principe radicalement faux de l'étude des langues autres que l'anglais dans les classes supérieures seulement. Cette méthode n'a conduit jusqu'ici, tant dans l'Ontario qu'au Manitoba et partout où elle est en usage, qu'à la connaissance ridicule de ce que l'on désigne sous le nom de *Parisian French*. On perd un temps précieux dans les *high schools* à étudier les langues étrangères sans en arriver à aucun résultat appréciable. C'est en vain qu'on étale dans les programmes toute une nomenclature d'auteurs français qu'on prétend faire étudier à des élèves à qui on n'a jamais appris à lire cette langue. Ce n'est ni dans le cours supérieur des Frères, ni dans les principes de littérature du P. Mestre, pas plus que dans Mme de Sévigné, Fénelon, Chateaubriand, Veillette, Daudet, Bazin et d'autres que les élèves des *high schools* apprendront à lire et à comprendre le français, mais bien dans l'alphabet et dans des livres de lecture gradués, ainsi que dans des traductions appropriées. Jusqu'à présent le programme avait conservé ces principes de saine pédagogie pour nos écoles bilingues élémentaires et nos élèves parvenaient aux classes supérieures suffisamment outillés pour aborder le programme de littérature française qu'on a laissé subsister. On renonce ainsi à construire à ras de sol pour construire dans les airs!

En voilà plus qu'il ne faut pour faire toucher du doigt l'inanité, en même temps que la profonde injustice, du nouveau programme d'études. Sa mise en pratique empêcherait les enfants canadiens-français d'apprendre même à lire le français à l'école. Aussi l'on n'en

tient aucun compte. Le français s'enseigne comme les années passées.

Qu'advientra-t-il ? L'heure est grave. Le gouvernement a aboli le système d'inspection bilingue et distribué les écoles d'après le principe territorial. Il a assigné à chaque inspecteur un territoire défini. Nombre de nos écoles seront inspectées par des inspecteurs non seulement protestants, mais ne sachant pas même un mot de français. Un de nos trois inspecteurs franco-anglais a été congédié et on a confié aux deux autres un territoire aux confins duquel est limitée leur juridiction. Bien qu'un double inspectorat n'ait pas été établi, comme dans l'Ontario, le département de l'instruction publique pourra toujours, comme il l'a fait l'automne dernier, envoyer les inspecteurs spéciaux qu'il voudra.

Nous ne disons pas ces choses pour décourager qui que ce soit, mais pour renseigner d'une manière aussi complète que possible nos nombreux amis des autres provinces, notamment ceux de la province de Québec, qui nous témoignent déjà la plus vive sympathie et nous donnent l'assurance d'un généreux et fraternel appui.

LE CONGRES DE WILLOW-BUNCH, SASK.

Les 16 et 17 août dernier les Franco-Canadiens de la Saskatchewan ont tenu un important congrès à Willow-Bunch, sous la présidence de S. G. Mgr Mathieu, archevêque de Régina. Plus de six cents de nos compatriotes étaient venus des diverses parties de la province. L'honorable Alphonse Turgeon, procureur général, et l'honorable M. Sheppard, président de l'Assemblée Législative, adressèrent tous deux la parole, ainsi que plusieurs prêtres et laïques canadiens-français. *Le Patriote de l'Ouest* a publié, dans son numéro du 24 août, un rapport très élaboré de ces importantes assises, organisées par la vaillante *Association Catholique Franco-Canadienne*, qui poursuit la belle mission de grouper en un tout solide et compact nos 35 000 compatriotes de la province sœur.

S. E. le cardinal Bégin, S. G. Mgr Legal, S. G. Mgr Béliveau et S. G. Mgr Pascal avaient adressé leurs meilleurs vœux de succès aux congressistes. D'autres expressions d'ardentes sympathies étaient aussi venues de Québec, de Montréal et d'Ottawa.

“Ceux qui sont prêts à prédire” — dit avec raison *Le Patriote* — “que nous sommes fatalement destinés à disparaître sous le flot de l'anglicisation dans l'Ouest, finiront peut-être par comprendre que le rôle de prophète de malheur en ces matières risque de devenir assez difficile à tenir! . . . Les Franco-Canadiens de la Saskatchewan s'attachent aux réalités du présent pour y chercher les meilleures sauvegardes de l'avenir. Ils entendent bien rester toujours catholiques et français, quoiqu'on dise et en dépit de tous les complots que l'on

peut tramer contre eux. Il n'est pas facile de tuer une race qui veut vivre, qui en a vu bien d'autres et qui peut faire face encore à bien des orages."

Au cours de ce congrès, on a fondé un secrétariat permanent de l'A. C. F. C. et l'on a annoncé la nomination prochaine d'un prêtre conférencier et organisateur, dont la mission sera de parcourir les divers centres français de la province.

Le congrès a commencé par une messe solennelle chantée par M. l'abbé A. Lemieux, curé de Willow-Bunch, qui célébrait ce jour-là le vingt-cinquième anniversaire de son ordination sacerdotale.

ORDINATION DE M. L'ABBE ARTHUR BELIVEAU

Le dix septembre S. G. Mgr l'Archevêque a conféré le sacerdoce à M. l'abbé Arthur Béliveau, l'un de ses neveux, dont le père est décédé il y a à peine deux mois. L'ordinand avait reçu les jours précédents le sous-diaconat et le diaconat dans la chapelle de l'archevêché. L'ordination à la prêtrise eut lieu dans la chapelle de la maison provinciale des Rdes Sœurs Grises, où habitent deux de ses tantes religieuses. Vingt-deux prêtres, parmi lesquels Mgr Dugas et Mgr Cherrier, assistaient à la cérémonie. Mgr Cherrier prononça le sermon de circonstance et développa le texte: *Tu es sacerdos in aeternum.*

Le lendemain le nouveau prêtre célébra sa première messe dans la même chapelle. Comme la veille ses parents et amis y étaient nombreux et les bonnes Sœurs rendirent avec bonheur des cantiques qui exprimaient bien les sentiments dont tous les cœurs étaient remplis.

LES PRETRES-SOLDATS

René Bazin, de l'Académie française, a publié une page admirable sur les prêtres-soldats. Après avoir dit leur bravoure, célébrée par les journaux de France et de l'Étranger, et le bien opéré par eux dans l'armée, bien que ne prévoyaient pas les auteurs de "la loi des curés sac au dos," il ajoute:

"J'aperçois cette miséricorde. Cependant j'ai le cœur serré en lisant ces faits de guerre où les prêtres sont mêlés. Je ne veux pas ne pas me souvenir que la place naturelle et traditionnelle des prêtres peut être dans les armées et peut être au danger, mais non pas sous les armes. Je pense qu'ils meurent en grand nombre. Hier dans la liste que je parcourais, j'ai vu six noms de prêtres à la file, un jésuite, un oblat, quatre prêtres de paroisse. Le monde perd ses élites mais

s'il comprenait celle-là, et de quel bien nous lui sommes redevables, il n'aurait pas assez de larmes pour la pleurer. Tant d'âmes malades et les médecins diminuent ! Tant de doctrines mauvaises et les prédicateurs de la vérité tombent sur le champ de bataille ! Tant de péchés et les prêtres qui ont mission et pouvoir de pardonner deviennent plus rares ! Derrière les armées, dans la France protégée par elles, il y a des cantons où il ne reste que deux ou trois prêtres. De nombreuses paroisses n'ont plus d'office le dimanche. Le clergé sera certainement très populaire mais très diminué de nombre quand la guerre cessera. Dieu enverra sa grâce et appellera des âmes d'enfants. Que les mères françaises comprennent alors la beauté de leur devoir et qu'elles laissent les vocations nouvelles grandir dans la liberté et dans l'amour ! Elles ont souffert ; elles seront associées à la renaissance de l'Eglise de France, comme elles le furent après la Révolution. L'intelligence de ces choses ne manque point parmi elles. C'est pour moi un sujet d'admiration et l'un des soutiens de mon espérance."

UN DEPART BIEN REGRETTE

Sous ce titre le correspondant romain de la Nouvelle-France, (livraison d'août), publie les paragraphes sympathiques suivants que nous aimons à consigner dans nos Cloches,

Si jamais quelqu'un emporta d'universels regrets et s'en fut escorté des vœux d'un prochain retour, c'est celui dont le départ fut salué à la gare de Rome, le matin du 1er juillet, par de nombreux religieux, chanoines, prélats, qui bien que tous de nationalités différentes et européens, paraissaient être les compatriotes de celui qui s'en allait.

Au Collège Canadien, dont il était le Supérieur depuis cinq ans, M. l'abbé Perrin, sans porter la moindre atteinte à ces traditions de simplicité, de vie d'études, de solide piété, qui sont la caractéristique des maisons de Saint-Sulpice, avait créé un centre d'influence vers lequel on se rendait d'instinct quand, une fois, on avait eu la bonne fortune d'y avoir été attiré. L'exquise cordialité qui vous y accueillait, la haute intelligence qui s'y révélait ouverte à toutes les questions, l'hospitalité généreuse qui vous y donnait l'illusion du chez soi, tout cela était mis au service permanent de l'Eglise canadienne dont sa position de Recteur du Collège national le constituait le représentant. Voir interrompre sitôt le séjour à Rome d'un ecclésiastique, que tant d'éminentes qualités rendaient cher à tous ceux qui le connaissaient, leur parut chose si pénible que la dernière expression des souhaits de bon voyage offerts à M. l'abbé Perrin fut celle d'un "Au revoir bientôt !" que la Providence, espérons-le, se plaira à réaliser.

NOMINATIONS ECCLESIASTIQUES

— M. l'abbé Joseph-Wilfrid Jubinville, ci-devant curé de Sainte-Anne des Chênes, curé de la cathédrale.

— R. P. Alfred Trudel, C. SS. R., ci-devant pro-curé de Sainte-Anne de Beaupré, curé de Sainte-Anne des Chênes. Le R. P. Omer Lietaert, C. SS. R., ci-devant de Saint-Vital, lui a été adjoint comme assistant.

— M. l'abbé Léonide Primeau, ci-devant professeur à l'école apostolique ruthène de Sifton, vicaire à la cathédrale.

— M. l'abbé Evrard Kwakman, nouveau prêtre, vicaire à la cathédrale.

— M. l'abbé Rosario Brodeur, nouveau prêtre, professeur au Petit Séminaire.

— M. l'abbé Alphonse Laurin, nouveau prêtre, professeur au Petit Séminaire.

— M. l'abbé Horace Messier, nouveau prêtre, surveillant au Petit Séminaire.

— M. l'abbé Arthur Béliveau, nouveau prêtre, vicaire à Saint-Jean-Baptiste.

LE NOUVEAU CODE DE DROIT CANONIQUE

Le nouveau code de droit canonique va être publié, assure-t-on, ou pour le jour de Noël ou pour le premier de janvier. Ce serait donc au milieu du tumulte des armes que l'Église ferait entendre sa grande voix de paix et d'ordre, rendant à chacun ses droits, inculquant à chacun ses devoirs. Le droit canonique, en effet, n'est point seulement pour ceux qui dirigent, il est aussi pour ceux qui sont dirigés. Il est leur sauvegarde contre des empiètements qui se sont produits bien souvent dans le cours des âges et qui pourraient aussi revenir, l'histoire étant un perpétuel recommencement.

DON ALESSANDRO.

LES EFFETS DE LA PROHIBITION AU MANITOBA

Les statistiques officielles des effets de la prohibition au Manitoba accusent une diminution de l'intempérance à Winnipeg de 80% et de 90% pour le reste de la province. Comme la plupart des crimes se commettent sous l'influence de la boisson, la criminalité a subi une baisse considérable. Durant les mois de juin, juillet et août — les trois mois où la prohibition a été en vigueur — l'on n'a enregistré que 161 crimes de tous genres contre 813 pendant les trois mois précédents.

LES FETES DE LA BROQUERIE

Le 16 août dernier, fête de Saint-Joachim, titulaire de la paroisse de La Broquerie, restera une date mémorable dans les annales de cette paroisse. Une triple fête y fut célébrée: la première visite du nouvel Archevêque de Saint-Boniface dans la paroisse, le vingt-cinquième anniversaire de l'ordination de M. l'abbé Alexandre Giroux, curé, et la bénédiction d'une cloche.

Monseigneur arriva le 15 août, dans la soirée, et M. le curé lui souhaita la bienvenue dans l'église. Après une courte réponse et le salut du Saint Sacrement, Sa Grandeur, suivant le cérémonial de la visite pastorale, se rendit au cimetière, où eurent lieu les prières pour les morts.

On illumina ensuite, en signe de réjouissance, la tour de l'église qui devait le lendemain recevoir la nouvelle cloche et l'on fit un magnifique feu d'artifice.

Le lendemain Monseigneur célébra la messe à 7.30 heures et distribua la sainte communion aux 79 enfants qui furent confirmés après la grand'messe et à de nombreux fidèles.

La messe solennelle fut chantée par le digne jubilaire à 9.30 heures. A l'issue de la messe et avant la cérémonie de la confirmation deux adresses furent présentées, l'une à S. G. Mgr l'Archevêque et l'autre au héros de la fête. Les journaux ont publié le texte de ces deux éloquents adresses. Nous détacherons de la seconde ce qui a trait aux vingt-trois années de séjour de M. l'abbé Alexandre Giroux dans cette paroisse en qualité de curé. On ne saurait mieux résumer l'œuvre vraiment remarquable qu'il y a accomplie, avec la fidèle et généreuse coopération de ses paroissiens.

Rappelons d'abord, en peu de mots, que M. l'abbé Giroux naquit le 29 mars 1866 à Sainte-Philomène, dans le comté de Chateauguay, et fit ses études classiques au collège de Montréal et ses études théologiques au Grand Séminaire de la même ville, où il fut ordonné prêtre le 20 décembre 1890 par Mgr Lafêche, évêque des Trois-Rivières. A son arrivée dans l'Ouest, immédiatement après son ordination, Mgr Taché le nomma vicaire à la cathédrale de Saint-Boniface. En août 1893 il fut promu à la cure de La Broquerie et il en prit possession le 29 septembre suivant, à la Saint-Michel.

“ Depuis les vingt-trois ans que nous vous avons pour père, nous n'avons pas été sans remarquer combien de fois vous avez mérité ce titre, et si comme on le dit: “l'amour appelle l'amour,” laissez-nous vous répéter aujourd'hui du fond du cœur, publiquement et solennellement, Monsieur le curé: “ Nous, vos paroissiens, nous, vos enfants, nous vous aimons.”

“ Votre amour pour nous s'est affirmé par des actes. N'êtes-

vous pas le continuateur des œuvres commencées par vos zélés et dévoués prédécesseurs, les révérends abbés Guay et Pelletier ?

“ N'est-ce pas vous, Monsieur le curé, qui avez relevé le courage de ceux qui hésitaient à se fixer ici en faisant les démarches auprès du Ministre de l'Intérieur et en obtenant du Gouverneur Général en Conseil que le township 6, rang 7, et les townships 6 et 7, rang 8, tous à l'est du premier méridien des terres fédérales, soient ouverts aux inscriptions d'établissements ? Par ce seul fait vous assuriez l'avenir de La Broquerie comme paroisse.

“ C'est vous qui avez été pendant un an le premier instituteur de l'endroit. C'est vous qui avez commencé en 1900 l'érection de cette maison bénie où nous venons chercher la parole de vie et recevoir les sacrements. Vous avez donné pour la construction du temple de Dieu et vos labeurs et vos deniers. Le premier juillet 1901 Monseigneur Dugas, vicaire général, bénissait la pierre angulaire de ce sanctuaire, en l'absence de notre vénéré Archevêque, et le 3 décembre de la même année il faisait la bénédiction solennelle de la nouvelle église.

“ C'est encore vous, Monsieur le curé, qui trouvant des âmes incapables de se rendre jusqu'à vous, avez exercé à leur endroit l'office du bon pasteur et nous vous rencontrons un peu partout cherchant à satisfaire cette soif que vous avez des âmes. Apôtre missionnaire, on vous voit à Marchand, à Bedford, à Sandyland, à Woodridge, où vous avez fait ériger une école-chapelle en 1904. Badger, Vassar et Pine Valley vous doivent également beaucoup.

“ Ne vous retrouve-t-on pas au travail dans l'intérêt des enfants, vous efforçant de pourvoir à leur éducation et à leur instruction, et c'est à vous qu'on doit les belles écoles qu'on trouve partout où vous avez passé. Pour ne parler que de La Broquerie, six écoles procurent aux petits et aux humbles le bienfait de l'instruction et ces écoles vous les avez faites, Monsieur le curé, à votre gloire “ catholiques et bilingues ” et vous les avez placées chacune sous la protection d'un saint.

“ Au jour de sa bénédiction le 11 juillet 1905 vous donniez pour protecteur à une première école saint Roch. Le 28 août de la même année vous bénissiez celle de Saint-Denis. Le 6 octobre 1907 l'école Saint-Joachim recevait à son tour votre bénédiction.

“ Celle de Saint-Joseph recevait également une bénédiction de votre main le 11 mai 1909. Marchand prit pour patron saint Etienne, le 5 septembre 1911.

“ Saint Alexandre est aussi le protecteur d'une autre école paroissiale.

“ En 1910 vous invitiez les religieuses d'une des premières communautés du pays à accepter la fondation d'un couvent dans votre paroisse; le 3 février 1912 votre désir avait son accomplissement et

des bonnes religieuses, qui font tant de bien dans cette paroisse, ou vraient leur maison le 15 août de la même année.

“ Nous avons énuméré quelques-uns de vos bienfaits connus de tous qui méritent notre gratitude. Nous laissons à Dieu de récompenser au centuple ceux encore plus nombreux que vous nous avez cachés sous le manteau de l’humilité.

“ Ce clocher magnifique, qui est comme le couronnement de vos entreprises, recevra dans sa tour la cloche qui doit être baptisée aujourd’hui des mains de Sa Grandeur Monseigneur l’Archevêque. Cette cloche nous entendrons sa voix, nous nous appliquerons à la comprendre, nous lui serons dociles. Avec elle nous nous réjouissons en ce jour de ce que Dieu a daigné bénir vos entreprises et vos travaux.

“ Par vos encouragements constants, les bûcherons ont fait courber le front à la forêt et des cultivateurs laborieux et diligents ont fait rendre aux marais d’autrefois des moissons dorées.

“ Vous avez bien mérité, Monsieur le curé, et avec notre Archevêque nous pouvons vous dire: “ Oui, nous connaissons vos œuvres.”

“ Après tant de labeurs, il convient que vous jouissiez de toutes vos peines et que vous soyez dans la joie. Tout aujourd’hui doit vous y porter: la visite de l’esprit consolateur qui est descendu avec ses saintes allégresses, la première visite d’un prince de l’Eglise, vos confrères témoins de vos incessants et infatigables labeurs, la joie même de tous vos paroissiens.”

La bénédiction de la cloche eut lieu dans l’après-midi. Cette cloche, bien sonore, porte les noms d’Adélarde-Alexandre-Joachim-Arthur. A cette occasion, le R. P. Pierre Granger, O. P., prononça un éloquent sermon de circonstance, dans lequel il traça un tableau saisissant de *la paroisse canadienne*, qui fut à toutes les époques de notre histoire et demeure toujours la pierre angulaire de notre vie catholique et nationale.

POURQUOI UN JOURNAL CATHOLIQUE ?

C’est comme si vous demandiez pourquoi une langue, des bras, des jambes ? . . . Pourquoi y a-t-il des voitures et des chemins de fer ? . . . Actuellement toute organisation qui veut avoir un lien, exercer une influence, être une force, doit avoir un journal. Le journal, c’est le prolongement indéfini de toute activité. Lisez le journal catholique.

PIERRE L’ERMITE.

SOIXANTE-QUINZE ANS DE SACERDOCE

Le 12 septembre le R. P. Damase Dandurand, O. M. I. — le premier Oblat canadien et le plus vieux prêtre de l'univers — a célébré le soixante-quinzième anniversaire de son ordination sacerdotale

Depuis le 28 août le vénérable nonagénaire demeure au Juniorat de Saint-Boniface, qui est en même temps la maison provinciale du Manitoba. Il a quitté l'archevêché où il résidait depuis 1900 à titre de compagnon de son illustre et regretté frère en religion, Mgr Langevin. Sa carrière si prolongée se divise en trois périodes. De 1844 à 1875 il vécut à Ottawa presque tout le temps en qualité de curé de la basilique et de vicaire général de Mgr Guigues, O. M. I. De 1875 à 1900 il fut curé à Saint-Charles, au Manitoba. De 1900 à 1916 il demeura à l'archevêché de Saint-Boniface et fut aumônier jusqu'au dernier instant de l'asile d'Youville et de l'hospice Taché. Après trois quarts de siècle d'un ministère laborieux ses supérieurs ont pensé que le temps du repos était venu pour leur vénéré doyen, l'honneur de leur communauté et de notre diocèse. En véritable religieux il a rompu tous les liens qui l'attachaient à ses jeunes orphelines, qu'il aimait tant, changé de vieilles habitudes de vie qui lui étaient chères et est rentré dans le rang comme le plus humble soldat. Depuis le lever jusqu'au coucher, il suit le mouvement de la communauté qu'il édifie par une parfaite régularité. Il continue à célébrer la sainte messe tous les matins et à entendre les confessions d'anciens pénitents qui se plaisent à aller le revoir. Bien que son pas s'alourdisse, ses facultés intellectuelles sont toujours d'une complète lucidité et il cause avec une parfaite aisance. Sa mémoire est simplement prodigieuse. Il se rappelle avec une précision remarquable noms, personnes, faits et dates. C'est ainsi qu'il nous racontait ces jours derniers comme il était frêle dans sa jeunesse au point d'être incapable de suivre les cours au collège. Sa mère, restée veuve de bonne heure, avait un précepteur spécial à la maison. Il ne passa au collège que les trois dernières années du cours: rhétorique et philosophie. Il avait seize ans lorsqu'il termina ses études classiques. Il prit la soutane en 1835 et fut envoyé comme professeur pendant trois ans au collège de Chambly, où il avait étudié. Selon la coutume du temps, il fit sa théologie pendant son professorat. Trop jeune pour recevoir le sacerdoce il fut attaché pendant trois autres années à l'évêché de Montréal en qualité d'assistant secrétaire. En 1840 les Sulpiciens ouvrirent leur Grand Séminaire et Mgr Bourget l'y envoya, mais le rappela bientôt pour le donner comme secrétaire particulier à Mgr de Forbin-Janson, qu'il accompagna pendant ses courses apostoliques à travers le Canada.

Tonsuré en 1835 par Mgr Lartigue, minoré en 1836 par Mgr

Provencher, fait sous-diacre en 1840 par Mgr Bourget et diacre par le même le 5 septembre 1841, il fut ordonné prêtre le 12 septembre suivant, en vertu d'une dispense d'âge, par Mgr Gaulin, évêque de Kingston, qui, cette année-là de passage à Montréal, avait été invité à présider les ordinations. Toutes les cérémonies par lesquelles il gravit les degrés de l'autel eurent lieu dans l'ancienne cathédrale de Montréal, située à l'endroit de l'église Saint-Jacques actuelle, sur la rue Saint-Denis. Cette église, dit-il, repose sur les fondations de l'ancienne cathédrale deux fois incendiée.

A l'occasion de l'entrée du cher Père dans sa quatre-vingt-dix-huitième année, le 23 mars dernier, nous rappelions quelques-unes des considérations de Mgr Baunard sur le vieillard, en particulier celle-ci: *Notre vieillard à nous n'est pas un mortel qui finit, c'est un immortel qui commence.* L'automne dernier, le vénérable auteur du beau livre intitulé: *Le Vieillard*, a écrit, dans sa ville envahie de Lille, une délicieuse poésie, à laquelle une mémoire fidèle, marquant d'un nouveau triomphe la supériorité de l'esprit sur les empêchements de la force matérielle, a fait franchir les lignes allemandes. Sans vouloir en faire le *Nunc dimittis* du doyen du clergé du monde, à qui nous souhaitons de terminer au moins le siècle qu'il achève si bien, nous croyons qu'elle ne saurait mieux trouver place dans les pages de notre revue qu'à la fin de cet article. Elle a pour titre: *Vieux prêtre.*

J'ai quatre-vingt-neuf ans, c'est mon jour qui s'achève;
 C'en est plus que le soir, c'en est presque la nuit;
 Mais, sur mon front, voici qu'à l'orient se lève
 L'aube d'un jour plus beau, salut, salut à lui!
 De votre face, ô Christ, c'est la blanche lumière
 Qui dans mon triste cœur éveille un grand espoir;
 Descends, rayon du ciel, apparaissez, mon Frère,
 Jésus, il est temps de nous voir.

Je vous ai bien aimé: c'est vous dont ma jeunesse
 A vingt ans faisait choix pour éternel Epoux,
 Et soixante ans après, c'est vous que ma vieillesse
 Adore à votre autel encore à deux genoux;
 Ne vous dérobez plus à moi, ma douce vie!
 Et, dissipant bientôt l'ombre du dernier soir,
 Montrez-vous, montrez-vous à mon âme ravie!
 Jésus, il est temps de nous voir.

Vous voir, vous adorer, contempler votre gloire,
 Avec les saints goûter votre félicité,
 Entrer dans votre Cœur inépuisable, et boire
 Au calice éternel de votre charité,

Ne plus jamais pécher, vivre de votre vie,
 Voir à votre lumière et ne plus rien vouloir
 Que vous aimer auprès de ma Mère Marie,
 Jésus, il est temps de nous voir.

Que ferais-je ici-bas ? Etranger solitaire,
 Je suis une ombre errante au milieu des vivants,
 Le siècle dont je fus gît tout entier sous terre,
 Et je ne comprends plus la langue des passants.
 Tout croule autour de moi, tout est sang et ruine,
 La patrie est en deuil, et je n'en puis avoir
 Aujourd'hui qu'une seule; ouvrez, Cité divine,
 Jésus, il est temps de nous voir.

Dieu soit loué ! Chantons notre dernier cantique !
 Que l'action de grâce achève mon adieu.
 Car, ô Sauveur, combien ma part fut magnifique,
 Quatre-vingts ans vécus sous le charme de Dieu !
 Je pars content de vous, et c'est pour le redire
 Après la terre au ciel, s'il veut me recevoir,
 Qu'à la messe des cieux mon cœur de prêtre aspire,
 Jésus, il est temps de nous voir.

MIROIR ET CRUCIFIX

Dites-moi, si les femmes chrétiennes du monde, chaque matin, à leur lever, au lieu de donner le premier regard à leur miroir, le donnaient à leur crucifix; si elles voyaient sous les épines les cheveux de leur Sauveur collés en plaques rougeâtres, diadème de douleur, ranson de leur vanité féminine, auraient-elles le triste courage de se bâtir, au sommet de la tête, — c'est l'expression de saint Jérôme — une tour faite avec les cheveux d'une autre ?

Elles qui prétendent n'avoir pas le temps de méditer, elles consacraient tous les matins, à l'oraison, le temps employé jusque-là à la construction de leur tour, si elles entendaient tomber des lèvres de leur crucifix ces paroles que Notre-Seigneur adressait à sainte Marguerite de Cortone, l'amante des vanités du monde, avant de devenir l'amante des plaies du Crucifix: "Je gémis des *modés vaines* nouvellement introduites dans les vêtements et les ornements. Elles font pécher mortellement ceux dont elles attirent les regards, en imprimant dans leur esprit des imaginations impures. Oui, je suis mortellement atteint par ces dentelles, ces parures, ces frisures de cheveux; car celles qui les portent, portent sur leur face l'orgueil et les insignes de Satan."

J. HOPPENOT, S. J.

A TRAVERS LES EPREUVES

DE LA *Semaine Religieuse* DE QUÉBEC.

Effrayés par les difficultés nombreuses et graves que les ennemis de la langue française suscitent au progrès et à l'expansion de notre race, plusieurs de nos compatriotes sont tentés parfois de se laisser aller au découragement. L'avenir leur apparaît des plus sombres, et le mot fatal à *quoi bon ?* est tout près de monter à leurs lèvres.

Sans nous faire aucunement illusion sur la gravité des problèmes qui se présentent aujourd'hui à nous, nous croyons sincèrement que le découragement, toujours mauvais conseiller, du reste, n'est pas ici de mise. Où en serions-nous, à l'heure qu'il est, si nos pères, au lieu de se raidir contre les difficultés, nombreuses et graves, elles aussi, qu'ils ont eu à résoudre, s'étaient laissé choir sous l'accablement de l'épreuve ? Et que serait le peuple canadien-français dans cinquante ans, si les événements actuels nous trouvaient inférieurs à la tâche, si nous nous contentions de gémir, sans agir ?

Nous aurions grandement tort de ne plus espérer, alors que toute notre histoire est là pour nous apprendre à avoir confiance. Les 60 000 Canadiens-Français de 1763 ne sont morts ni de découragement ni de peur, que nous sachions, et les temps qu'ils ont eu à traverser n'étaient pas précisément les moins durs. Ils ont vu que l'Eglise était toujours là, et ils ont continué à labourer et à peupler la terre canadienne. Ils n'ont pas manqué à Dieu, et Dieu ne leur a pas manqué.

Bismark, qui avait formé le projet de tuer la France, avait coutume de dire : " Les races latines ont fait leur temps : elles sont en pleine décadence. Un seul élément de force leur reste : la religion. Quand nous aurons eu raison du catholicisme, elles disparaîtront."

La mesure de la foi du peuple canadien-français sera toujours la mesure de sa force nationale. Humainement parlant, en effet, notre histoire est une énigme. Comment ces colons français ont-ils réussi à garder leur langue pendant près de deux siècles, noyés comme ils le sont dans les cent et quelques millions d'Anglo-Saxons du continent nord-américain ? C'est la question que se pose tout étranger, lorsqu'il commence à s'intéresser à notre peuple. Toutes les forces humaines qui réussissent ordinairement à transformer une race, nombre, puissance politique, capital, principes de législation à base majoritaire, longue séparation intellectuelle d'avec la mère-patrie, concouraient à faire de nous des transfuges.

Nous avons victorieusement résisté à l'action puissamment assj-milatrice de tous ces agents. Mais à qui le devons-nous ? A Dieu qui a fait le " miracle canadien," pour prouver encore une fois au monde, sans doute, qu'il n'y a pas de force humaine contre le Maître des rois

et des peuples, mais aussi pour nous indiquer la voie à suivre, si nous voulons continuer à être invincibles. Encore une fois, les quelques Canadiens-Français qui ont perdu leur caractère ethnique n'ont pu être complètement assimilés que dans la mesure où ils ont abandonné les principes catholiques et les sages directions de nos chefs religieux, qui ne cessent de nous prêcher la fidélité à nos traditions nationales en même temps que le respect du pouvoir établi. La séparation d'avec l'Eglise catholique ferait de nous des Anglais: la séparation d'avec l'Angleterre ferait de nous des Américains.

Fidèles à leur Dieu et à leur roi, les Canadiens-Français ont toujours su faire face avec courage aux orages déchainés contre eux par le fanatisme d'un groupe de sectaires qui n'ont jamais voulu désarmer, et que nous saurons encore vaincre, si nous savons rester unis dans la foi et dans la discipline catholique.

Unis dans la foi et la discipline catholique, forts de la force de Dieu, c'est-à-dire invincibles, nous ne le serons qu'à la condition de ne pas attacher, dans les luttes que nous avons à soutenir, plus de confiance aux systèmes et aux hommes politiques qu'aux moyens d'action surnaturels. Nous négligeons un peu trop la prière au milieu de toutes nos difficultés, et nous péchons peut-être par un excès de confiance dans les hommes. Et, pourtant, la grande parole de la Sainte Ecriture est toujours vraie, pour nous comme pour les autres peuples: *Nisi Dominus œdificaverit domum, in vanum laboraverunt qui œdificant eam*. Que pourrions-nous jamais édifier, en effet, si nous n'avons soin de toujours invoquer la protection et la bénédiction de Dieu sur nos projets et sur nos travaux ?

“La Providence,” écrivait Claudio Jannet à la Société Saint-Jean-Baptiste de Montréal, en 1884, “réserve de hautes destinées au peuple canadien-français, et il sera sûrement récompensé d'avoir pris cette belle devise: *Aime Dieu et va ton chemin*.” C'est le mot d'or qui nous conduira encore sûrement à la victoire à travers toutes les épreuves, si, comme nos pères, nous savons y rester fidèles.

A. H.

LA BÉNÉDICTION DE L'ÉCOLE INDIENNE

DE CROSS LAKE

L'abondance des matières nous oblige à remettre au prochain numéro le compte rendu de la bénédiction de l'école indienne de Cross Lake et de l'excursion organisée à cette occasion par le R. P. Lecoq, O. M. I. Cet événement constitue l'une des plus belles pages de l'histoire de l'Eglise dans l'Ouest.

DING ! DANG ! DONG !

— Au retour de Cross Lake, S. G. Mgr Charlebois, O. M. I., est parti pour un voyage dans la province de Québec.

— La vie toute entière du célèbre jésuite Bourdaloue a été résumée dans ces quatre mots: "Il prêcha, il confessa, il consola, il mourut."

— Le 15 août a eu lieu le pèlerinage annuel de Saint-Boniface, de Winnipeg et des paroisses environnantes à Sainte-Anne des Chênes, S. G. Mgr l'Archevêque y a pris part.

— Vous assistez — disait S. S. Benoît XV le 30 juillet dernier aux petits enfants de Rome — à la plus terrifiante expiation que Dieu, par un dessein secret et infini, ait jamais opérée par les bras mêmes de la société pécheresse.

— James J. Hill, le magnat des chemins de fer récemment décédé, tenait en haute estime les élèves formés par les Frères. "Les élèves des Frères," disait-il, "sont actifs, dociles et habiles (diligent, tractable, efficient). Mes bureaux en sont remplis et mes intendants ont des ordres permanents d'en prendre autant qu'il s'en présentera."

— On ne peut déraciner tout à fait les défauts naturels, car ils tiennent à notre nature par des racines trop profondes; mais on peut toujours les comprimer, et il faut le faire, parce qu'ils sont l'occasion immédiate de presque toutes nos fautes, et qu'ils empêchent Jésus de nous sanctifier comme Il le voudrait. — Mgr de SÉGUR.

— M. l'abbé J.-G. Bouillon, ancien curé d'Elie et ancien missionnaire colonisateur, est actuellement aumônier du 189^e régiment à Valcartier. Il est venu faire une courte visite au Manitoba avant de se rendre au front.

R. I. P.

— M. le chanoine F.-L.-T. Adam, curé du Sacré-Cœur de Montréal, décédé dans sa paroisse. Il était le frère du R. P. Ignace Adam, S. J., du collège d'Edmonton.

— Rde Sœur Marie-Joséphine Maurice, des Sœurs Grises de Montréal, décédée à la Maison Provinciale de Saint-Boniface.

— M. Napoléon Bourassa, père de M. Henri Bourassa, directeur du *Droit*, décédé à Montréal

— M. Edouard Guilbault, échevin, décédé à Saint-Boniface.

— Melle Marguerite Nolin, ancienne ménagère de feu M. l'abbé L.-R. Giroux, à Sainte-Anne des Chênes, décédée à l'hospice d'Youville.

— Melle Anna Cazes, fille de M. Raphaël Cazes de cette ville, noyée accidentellement.